

**COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 2 DECEMBRE 2013**

Selon les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si 10% des adhérents sont présents ou représentés.

28 pouvoirs nous sont parvenus, soit 31 voix comptabilisées sur 773 voix.

Le quorum n'étant pas atteint, une deuxième Assemblée Générale est convoquée pour le

**Jeudi 12 Décembre 2013 à 20h30.**

Celle-ci pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.